



AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



Contactez le secrétariat



cfa.merdrignac@educagri.fr



6 rue du Porhoët
22230 MERDRIGNAC



02 96 28 41 61



www.lycee-merdrignac.educagri.fr



@lyceecfadumene



Bac Pro Aménagements Paysagers

Bac Pro AP - Niveau 4 - RNCP 38857

Certificateur : Ministère en charge de l'agriculture

Date d'enregistrement de la certification : 01-01-2024

Formation diplômante en apprentissage

CONTENUS DE LA FORMATION

- Apprendre les techniques de conception et d'entretien des espaces verts grâce à des cours théoriques et pratiques.
- Participer activement à la réalisation de projets d'aménagements paysagers en entreprise.
- Maîtriser l'utilisation des outils et machines spécifiques à ce métier.
- Observer et analyser les besoins des clients pour proposer des solutions adaptées et esthétiques.
- Collaborer avec une équipe sur des chantiers pour développer des compétences professionnelles.
- Adapter les méthodes de travail en respectant les contraintes environnementales et réglementaires.
- Préparer son insertion dans le monde professionnel avec un diplôme valorisé et reconnu dans le secteur

DURÉE / MODALITÉS D'ALTERNANCE

Parcours de formation "standard" sur 2 ans soit 1400 heures au CFA

700 heures/an soit 20 à 21 semaines au CFA / an (*) et 26 à 27 semaines en Entreprise/an (*) sous réserve du calendrier d'alternance

35h par semaine - Notre formation est principalement proposée en présentiel, avec la possibilité d'un suivi à distance en fonction des besoins.

ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS

- Accompagnement personnalisé, assuré par trois professionnelles ; Une référente handicap, une AESH, une assistante sociale
- Site accessible aux PMR
- Apprentissages individualisés adaptés à votre profil
- Centre de ressources à votre disposition pour vous soutenir dans votre parcours

MODALITES D'ÉVALUATION DES OBJECTIFS

- 50 % CCF (contrôle continu en cours de formation)
- 50 % épreuves terminales

LES MODALITES PEDAGOGIQUES

- Suivi de l'apprenti dans ses acquisitions des compétences professionnelles en lien avec l'entreprise : livret d'alternance et visites en entreprise.
- Transversalité : travaux autour de projets de groupes
- Pluridisciplinarité : élaboration de projets en lien avec la profession.
- Les + : Halle paysagère : plateau technique performant, visite, parc arboré
- Plateforme e-learning : moodle
- Mobilité : possibilité d'accompagnement

PRÉ-REQUIS/PUBLIC CIBLÉ

- Titulaire à minima d'un diplôme de niveau 3
- A l'issue d'une classe de 2nde

ENTRÉE

- Entrée en Septembre recommandée (en fonction du calendrier d'alternance disponible sur le site internet). Des entrées décalées sont envisageables en fonction du profil de l'apprenant.

DÉMARCHE : INSCRIPTION, CONDITION D'ADMISSION

- Prendre contact avec le secrétariat du CFA
- Dossier de candidature à retourner complet
- Entretien de positionnement (motivation, projet personnel) avec le responsable de formation
- Avoir signé un *contrat d'apprentissage
- Possibilité de VAA (Validation des Acquis Académiques) selon votre profil et l'arrêté en vigueur

* Si vous n'avez pas encore trouvé d'entreprise, vous bénéficierez d'un délai de 3 mois pour en trouver une et obtenir le statut d'apprenti.

OBJECTIFS VISÉS ET ÉVALUABLES

- C1 Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel
- C2 Débattre à l'ère de la mondialisation
- C3 Développer son identité culturelle
- C4 Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles
- C5 Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager
- C6 Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager
- C7 Réaliser des interventions d'aménagement végétal
- C8 Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager
- C9 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

DÉBOUCHÉS/ INSERTION PROFESSIONNELLE

- BTS / BTSA
- Chef d'équipe
- Jardinier
- Ouvrier d'entretien
- Ouvrier des espaces verts
- Ouvrier du paysage
- Technicien paysagiste

INFORMATIONS SUR LA REMUNERATION

La rémunération de l'apprenti est calculée en pourcentage du SMIC et varie en fonction du profil du candidat et de la convention collective du secteur concerné. Exemple pour une arrivée deuxième année:

Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
2 ^e année	39% du Smic, soit 710,98 €	51% du Smic, soit 929,75 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 1 112,05 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic: Smic : Salaire minimum interprofessionnel de croissance (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

Source : www.service-public.fr à la date du 09/01/2026

TARIFS, FINANCEMENTS ET AIDES

+ Formation gratuite pour les apprentis.

- Formation prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO) ou CNFPT pour les collectivités, pas de frais pédagogique.
- Aides possibles en apprentissage : aides aux déplacements, aides sociales, premier équipement.

Les plaquettes font l'objet d'une revue annuelle en janvier.



LOCALISATION



6 rue du Porhoët
22230 MERDRIGNAC

02 96 28 41 61